

Réunion de conseil municipal du 13 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pôle territorial de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BEGUIER Vincent, Maire.

Étaient présents : M.BÉGUIER - Mmes LEGRAND- – MM. HAIRAUT- DIEHL- RENGEARD- Mmes POUVREAU - CHEDOZEAU - DA SILVA – MM. ARNAULT - PUAUD – SICAULT- PARADOT.

Représentés : Mme MARSAULT par M.BÉGUIER– Mme KOLBACH par Mme DA SILVA- Mme GROSDENIER par Mme POUVREAU..

Excusée : Mme JOUBERT

Absents : Mme COUTURIER- M.DUFOUR – M.BEAU.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2018.

Monsieur RENGEARD explique au conseil municipal que les membres du conseil municipal de jeunes se sont réunis le mercredi 12 septembre et ont élu leur président.

Chaque membre du conseil municipal de jeunes se présente :

Présidente : BÉGUIER Solène

Conseillers : CAIVEAU Kalen, DA SILVA Jeanne, DOUTEAU Cindy, HEINESH Nathan, SEJOURNE Clémentine, SEJOURNE Timéo, PORGE Mathias, TANDIA Djanéba, TOUJANA Selma

4 commissions ont été créées (la présidente du conseil municipal de jeunes est également présidente des toutes les commissions) : environnement et cadre de vie, culture, et sport et loisirs, solidarité

Commission Environnement et cadre de vie

Vice-président de la commission PORGE Mathias

DOUTEAU Cindy, TANDIA Djénéba, CAIVEAU Kalen

Commission Culture

Vice-présidente : Jeanne DA SILVA

DOUTEAU Cindy, TANDIA Djanéba, TOUJANA Selma

Commission Sport et loisirs

Vice-présidente : Clémentine SEJOURNE

DOUTEAU Cindy, HEINESH Nathan, SEJOURNE Timéo, TANDIA Djénéba, TOUJANA Selma

Solidarité

Vice-président : HEINESCH Nathan

CHEREAU Axel, PORGE Mathias, TANDIA Djénéba, TOUJANA Selma

Le prochain conseil municipal des jeunes est prévu le 12 novembre 2018.

N°2018.09.13/01.A

Restauration tableau Sainte Radegonde et décisions s'y rapportant

Monsieur DIEHL présente un nouveau devis de Gaëlle DAL MOLIN de GOURS (33) de 11 845,80€ TTC (non soumis à la TVA) et propose le plan de financement suivant avec une convention de suscription avec la Fondation de l'Art Français.

Plan de financement

Dépenses restauration 11 845,80€ TTC

Recettes

Subvention DRAC (40%) 4 738,32€

Dons 3 903,26€ (déduction faite des frais de gestion)

Commune 3 204,22€

Convention de souscription avec la Fondation de l'Art Français

L'objectif de collecte est fixé au maximum à 4 107,80€ qui seront reversés à la Commune déduction faite de 5% pour frais de gestion.

La convention prend effet le jour de la signature et se termine le jour où l'objectif de collecte est atteint.

La durée maximum de la convention est de 3 ans.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce devis
- Accepte le plan de financement proposé
- Sollicite une subvention auprès de la DRAC et mandate le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention
- Autorise le Maire à signer ou non la convention de souscription avec « La Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français »

N°2018.09.13/01.B

Décision modificative N°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°3 sur le budget de la commune

2181.215 + 2 150

020 - 2 150

N°2018.09.13/02

Modification des statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 25 juin 2018, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

-d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou conformément au projet

- de solliciter l'arrêté de Monsieur Le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

N°2018.09.13/03

Transformation de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en adjoint technique principal 1^{ère} classe

1. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018

- La suppression de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet compter du 1^{er} novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411

N°2018.09.13/04

Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2018 comme il suit :

SERVICES	GRADES OU EMPLOIS	Temps complet	Temps non complet	Non titulaires droit public ou privé
ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif		1 à raison de 21 heures semaine	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2		
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	4		
	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	0	1 à raison de 27 heures semaine 1 à raison de 17	

			heures 22 minutes	
	Adjoint technique territorial 2ème classe		1 à raison de 11 heures semaines	
	Agent maîtrise principal	1		
BIBLIOTHEQUE	Adjoint terr du patrimoine 1ère classe		1 à raison de 26 heures semaine	
TOTAL		9	5	0

N°2018.09.13/05

Modification du périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Vu le CGCT,

Vu l'article 5211-18 du CGCT concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-008 du 1^{er} juin 2018 portant sur l'adhésion de nouveaux membres,

Vu les délibérations n°Del2018_1, Del2018_02 et Del2018_06 du 17 janvier 2018 de la communauté de communes de Charente Limousine portant sur la demande d'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour les communes du bassin du Clain, à savoir HIESSE, EPENEDE, LESSAC et PLEUVILLE ,

Vu la délibération n°100_20180618 du comité syndical du Syndicat Mixte des des Vallées du Clain Sud modifiant le périmètre pour intégrer la communauté de communes de Charente Limousine pour les Communes de HIESSE, EPENEDE, LESSAC et PLEUVILLE ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la communauté de communes de Charente Limousine pour les Communes de HIESSE, EPENEDE, LESSAC et PLEUVILLE.

Le Maire précise que la communauté de Communes transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Syndicat et aura 2 sièges pour la compétence GEMA et 1 siège pour la compétence PI (conformément aux articles 10.2.1 et 10.2.2 des statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le changement de périmètre du Syndicat.

N°2018.09.13/06

Remboursement nids de frelons asiatiques

Le Conseil Municipal, par délibération n°2016.05.12/10 du 12 mai 2016 a décidé de verser 45€ aux administrés de Couhé qui feraient appel à la FDGDON 86 pour procéder à la destruction de nid de frelons asiatiques sur leur propriété de Couhé.

1 demande a été déposée :

- Madame BAUMULLER, pour sa propriété sise 21bis, Grand'Rue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser 45€ à Madame BAUMULLER.

N°2018.09.13/07

Acquisition partie bâtiment appartenant à Mon Brico, Grand'Rue

Monsieur DIEHL informe que Monsieur GATARD gérant de la société SCI GATARD IMMOBILIER accepte de vendre à la commune de Couhé pour l'Euro symbolique une partie de son bâtiment donnant sur le passage d'accès à Mon Brico et à Carrefour Contact.

Une partie est laissée à l'abandon et l'autre sert de bureau mais est en saillie par rapport à la circulation.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de donner un avis de principe quand à cette acquisition. Il est nécessaire de faire borner cette partie et donc d'avoir recours à un géomètre (prise en charge des frais de géomètre par la commune).

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision car souhaite que des devis de démolition soient établis.

N°2018.09.13/08

Subvention Comité gestion pêche des Mares

Demande de subvention : 350€

Subvention 2017 : 350€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 350€ au comité de gestion de la pêche des Mares.

Questions diverses

- Décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T
- N°23/2018 du 10/07/2018 de confier à l'entreprise SDD22 de Seconzac (16) les travaux de désamiantage dans le cadre de la restructuration de l'école primaire Jacques Lafond pour 10 012,50€ H.T soit 12 015,00€ TTC.
 - N°24/2018 du 07/08/2018 d'acquérir auprès de Signaux Girod de La Crèche (79) des panneaux signalétiques pour l'aire de covoiturage pour 564,64€ H.T soit 677,57€ TTC.
 - N°25/2018 du 07/08/2018 de confier à l'APAVE de Poitiers (86) les mesures de restitution suite aux travaux de désamiantage dans le cadre des travaux de restructuration de l'école pour 1 400€ H.T soit 1 680€ TTC
 - N°26/2018 du 14/08/2018 d'acquérir auprès SIDER de Canejan (Gironde) du matériel électrique pour 440,81€ H.T soit 528,97€ TTC.

En vertu de la délibération du 10 juillet 2018 donnant pouvoir au Maire de signer le marché de travaux voirie 2018 à concurrence d'un montant maximum de 78 000€ H.T sur l'ensemble des travaux

- N°27/2018 du 17/08/2018 de confier à l'entreprise STPR de Pleuville (16) des travaux de voirie (renforcement Route de Chez Géron/aménagement trottoir Rue du Stade/réfection allée des fleurs) pour 73 972€ H.T soit 88 766,40€ TTC.

Questions des conseillers

Mme POUVREAU : Quand l'abri bus sera posé à côté de la gendarmerie.

Mme CHEDOZEAU : Les employés du service technique n'ont pas le temps actuellement.

M.DIEHL : La prochaine réunion de la commission pour l'organisation de la commémoration du 11 novembre aura lieu le 3 octobre.

Mme CHEDOZEAU : La boulangerie des Minières souhaiteraient s'installer le dimanche matin sur le marché.

M.BEGUIER : une demande doit être déposée en Mairie.

M.ARNAULT : a demandé un devis pour réparer les vestiaires Cougnaux pour réparer le sol.

Il faudrait entretenir le sol de la piste d'athlétisme.

Lors du forum des associations, beaucoup d'associations ont déclaré être inquiètes de la diminution des subventions et de la suppression de la mise à disposition du personnel.

M.BEGUIER: Cela ne correspond pas aux décisions de la commission. Je vais intervenir auprès du responsable.

Le vote pour la Commune nouvelle aura lieu dans les 5 communes le 25 octobre. Une réunion est prévue à la préfecture le 7 septembre prochain entre les maires, les services de l'Etat et les secrétaires.